

Office fédéral des affaires
économiques extérieures
Service du développement

RK III 155 / IF 17 / 90

Berne, le 26 avril 1990

Proposition à M. le Directeur F. Blankart

Technology for the People: poursuite de notre soutien

Par cette proposition, nous vous demandons de nous autoriser à engager

Fr. 328'738.-

pour financer la poursuite des activités de Technology for the People (TFTP) jusqu'au 31 décembre 1990. La mise en oeuvre de certaines recommandations du rapport d'évaluation (déc. 1990) des bureaux de l'ONUDI et du CCI à Zurich et de Technology for the People à Genève, notamment celle de revoir la conception des mandats de ces institutions, exige que nous prolongions jusqu'à la fin de l'année leurs contrats. Nous vous soumettrons donc sous peu une proposition similaire pour le bureau de promotion des investissements de l'ONUDI à Zurich. Un consultant extérieur nous assistera dans l'élaboration des nouveaux mandats (notamment pour établir une grille: objectifs -> activités -> résultats escomptés -> critères d'évaluation).

1. Rétrospective

Depuis 1982, l'OFAEE soutient les activités de TFTP dans six pays d'Asie du Sud et du Sud-Est: Pakistan, Inde, Bangladesh, Thaïlande, Indonésie, Sri Lanka. En 1988, l'OFAEE avait donné à TFTP un mandat de deux ans, lequel arrive à échéance le 15 mai prochain.

220.3.2 - muy

En octobre 1989, nous avons chargé MM. Robert Jourdain et Heinz Bertsch d'évaluer les résultats obtenus par les trois institutions que nous finançons dans le domaine de la promotion des co-entreprises et du transfert de technologie en faveur des pays en développement, c'est-à-dire le bureau de promotion des investissements de l'ONUDI à Zurich, le bureau du CCI également à Zurich et Technology for the People à Genève. Du rapport qui nous a été remis, il ressort que ces programmes méritent d'être poursuivis mais que des modifications importantes sont souhaitables (concentration des activités sur celles ayant obtenus les meilleurs résultats concrets; renforcement du programme des délégués, affaiblissement des liens avec l'ONUDI). En ce qui concerne TFTP, les évaluateurs ont estimé que l'identification des entreprises assistées dans les pays asiatiques était trop aléatoire et que les liens avec des organisations locales qui agiraient comme représentant de TFTP devraient être renforcés. 13 accords de coopération industriels ont été promus avec succès par TFTP entre décembre 1987 et octobre 1989.

2. Description des activités prévues

Par rapport au contrat en vigueur, l'objectif prioritaire de la prolongation reste le même, à savoir faciliter et susciter le transfert de technologie et de savoir-faire, importants du point de vue du développement, de petites et moyennes entreprises suisses à des entreprises en Asie. Après discussion avec les évaluateurs et Technology for the People, nous estimons que certaines modifications des activités et priorités méritent d'être mises en vigueur immédiatement. Il s'agit de:

- Renforcer le réseau de représentants locaux;
- créer des liens avec certains milieux suisses intéressés (p. ex. dans le cadre de présentations des services de TFTP à des chambres de commerce);
- mettre sur pied un programme de délégués temporaires ("shuttle delegate programme");

- modifier la liste des pays inclus dans le programme. Le Pakistan et le Sri Lanka ne seront plus couverts, les conditions économiques de ces pays ne permettant pas d'obtenir des résultats concrets satisfaisants; ils seront remplacés par les Philippines et la Malaisie.

3. Justification

Le 3ème crédit de programme prévoit un volet visant à mobiliser des ressources de l'économie privée à des fins d'industrialisation. Les services d'intermédiation de TFTP ont justement pour objectif de contribuer à cette mobilisation de ressources privées. Favoriser les coopérations inter-entreprises que ce soit au niveau du savoir-faire ou de l'investissement, est souhaitable tant au niveau de la politique économique que de développement.

D'un point de vue de développement, nos mesures de coopération ont notamment pour objectif de favoriser l'essor d'une économie privée répondant aux besoins locaux. L'approche de TFTP, en permettant à de petites et moyennes entreprises de pays d'Asie d'accroître leur compétitivité et productivité, s'intègre parfaitement dans cette optique. Sans expérience préalable, les petites et moyennes entreprises suisses n'ont pas les moyens logistiques permettant, sans assistance extérieure, d'engager des démarches en vue d'une coopération avec un partenaire d'un pays en développement. Les bénéfices qu'un entrepreneur suisse peut tirer d'une telle coopération sont nombreux. Nous trouvons en effet parmi les pays qui sont touchés par le projet, des pays dont le potentiel industriel est certain et dont le dynamisme n'est plus à démontrer. Une connaissance de première main, même si elle ne débouche pas toujours sur des accords de coopération ne peut être que bénéfique.

4. Rapports et collaboration

Un rapport sur cette période transitoire nous sera soumis par TFTP ainsi que des comptes finaux. TFTP reversera à la

Confédération toute somme excédentaire. Des consultations périodiques entre le Service du développement et TFTP détermineront les priorités à court terme ainsi que les orientations d'avenir du programme.

5. Proposition

Le montant prévu, soit 328'738 francs, s'inscrit au compte du 3ème crédit de programme du 8 octobre 1986, volet industrialisation. Il est inférieur à 1 million de francs, la décision est donc de votre compétence.

En cas d'accord, nous vous prions de bien vouloir dater et signer les formulaires d'engagement et de déboursement ci-joints.



W. B. Jaggi

Visa gir:

Gi

Annexes mentionnées

Copie: - Ambassades Delhi, Islamabad, Dhaka, Bangkok,
 Jakarta, Colombo, Manille, Kuala Lumpur
 - Consulsats Karachi, Bombay
 - jag, kum, hae/mej, muy

OFFICE FEDERAL DES AFFAIRES
ECONOMIQUES EXTERIEURES

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Numéro d'identification: RK III/155/IF 17/90
Décision Directeur OFAEE du

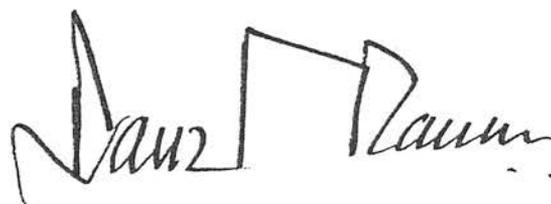
Rubrique Budgétaire : 0.703.493.16
Crédit-cadre : 430 mio. frs
Volet : Industrialisation
Montant : 328'738 francs
Montant budgété et prévu :
Conditions : Don
Bénéficiaire : Technology for the People
Mode de paiement :
Numéro du compte : Virement au compte "Swiss Government
Technical Assistance, USB, Genève
Description : Encouragement et développement de
contacts entre entreprises suisses et
entreprises de pays en développement par les
services de Technology for the People.

SIGNATURES:

Chef du Service du développement:



Directeur de l'OFAEE:



OFFICE FEDERAL DES AFFAIRES
ECONOMIQUES EXTERIEURES

FORMULAIRE DE DEBOURSEMENT

Numéro d'identification: RK III/155/IF 17/90
Décision Directeur OFAEE du

Rubrique budgétaire : 0.703.493.16
Crédit cadre : 430 mio. frs
Volet : Industrialisation
Echéancier : 1990
Déboursements prévus : 328'738 francs
Montants effectivement déboursés :
Solde :
Récipiendaire : Technology for the People
Mode de paiement :
Numéro du compte : Virement au compte "Swiss Government Technical Assistance", UBS, Genève
Conditions : Don
Responsable du crédit : C. Muller
Description : Encouragement et développement de contacts entre entreprises suisses et entreprises de pays en développement par les services de Technology for the People

SIGNATURES:

Chef du Service du développement:



Directeur de l'OFAEE:

